

DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 28 juin 2018

Les étudiants peuvent maintenant faire une demande de prêt pour l'année 2018-2019

L'année de prêt 2018-2019 est commencée et les étudiants peuvent maintenant soumettre une demande d'aide financière aux étudiants pour des programmes d'études débutant le 1^{er} août 2018 ou plus tard.

Le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Saskatchewan ont récemment apporté des modifications au Programme de prêts d'études intégrés Canada-Saskatchewan pour aider les étudiants admissibles à payer leurs études postsecondaires. Voici quelques-unes de ces modifications :

- Un montant de bourse complémentaire de 200 \$ par mois pour les étudiants à temps plein qui ont quitté l'école secondaire depuis au moins 10 ans;
- Des changements ont été apportés à la façon de calculer le montant de la bourse canadienne pour les étudiants à temps plein et à temps partiel ayant des personnes à charge;
- Possibilité de demander une aide financière sous forme de bourses seulement (argent que vous n'avez pas à rembourser) et de refuser la portion de prêt (argent que vous devez rembourser).

« Notre gouvernement s'est engagé à garantir aux étudiants l'accès aux études et à la formation dont ils ont besoin pour bâtir leur carrière et leur avenir », a déclaré la ministre de l'Enseignement supérieur, Tina Beaudry-Mellor. « Les modifications apportées au programme de prêts d'études feront en sorte que les études postsecondaires demeureront abordables pour les étudiants ».

Les prêts et les bourses peuvent servir à payer les droits de scolarité, mais également d'autres frais. Les étudiants peuvent utiliser cet argent pour payer les frais de subsistance, tels que le loyer, la nourriture, les frais de transport et les services de garde d'enfants.

En 2018-2019, le gouvernement provincial octroie environ 73 millions de dollars en aide financière à quelque 17 000 étudiants. Les étudiants sont invités à faire leur demande le plus tôt possible. Les étudiants à temps plein, tout comme les étudiants à temps partiel, peuvent faire une demande d'aide financière.

Par ailleurs, les élèves titulaires du diplôme de 12^e année (en 2012 ou ultérieurement), qui sont inscrits dans un établissement d'enseignement postsecondaire de la Saskatchewan, recevront automatiquement la bourse d'études Avantage Saskatchewan allant jusqu'à 500 \$ par an (jusqu'à concurrence de 2 000 \$).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les prêts d'études de la Saskatchewan, consulter le site Web saskatchewan.ca/studentloans ou téléphoner au 1-800-597-8278.

Renseignements :

Marieka Andrew

Le ministère de l'Enseignement supérieur

Téléphone : 306-798-3170

Courriel : marieka.andrew@gov.sk.ca